

Les "nouvelles" du service de la Croix-Rouge!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683953>

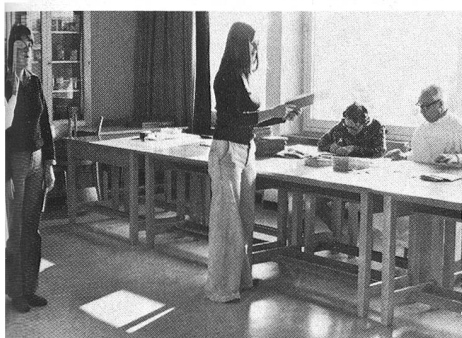
Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES „NOUVELLES” DU SERVICE DE LA CROIX-ROUGE!



Un grand remue-ménage, ce matin, dans la salle de bibliothèque de l'Ecole d'infirmières Croix-Rouge du Lindenhof, à Berne. Les élèves de troisième année, qui vont prochainement passer leurs examens finals, sont convoquées à une visite de recrutement (une «revue d'organisation» comme on dit en jargon «militaire»), en prévision de leur incorporation dans les rangs du Service de la Croix-Rouge, en abrégé le SCR.

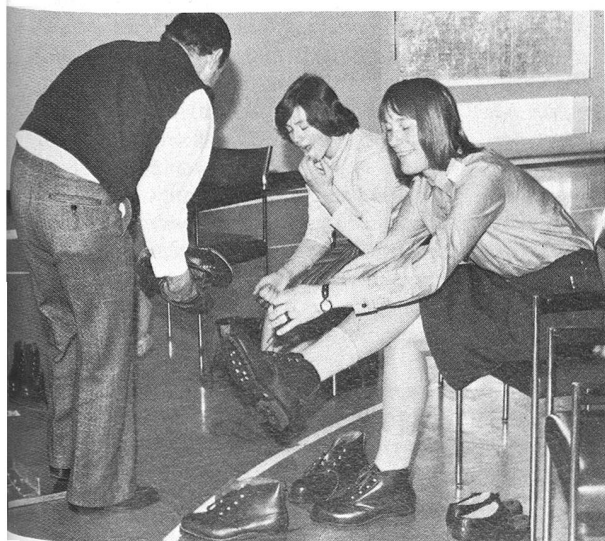
Deux fois par an, soit au printemps et en automne, l'Office du Médecin-chef de la Croix-Rouge organise en effet dans tout le pays, de telles «revues d'organisation», à l'intention de jeunes infirmières et d'autres intéressées.

Deux médecins et une doctoresse travaillant à

l'hôpital du Lindenhof se sont mis à disposition pour les contrôles sanitaires qui auront lieu aujourd'hui. Le Dr Mauderli, qui préside depuis de nombreuses années déjà la Commission de visites sanitaires, explique brièvement aux jeunes filles présentes ce qui va se passer: «Tout d'abord, rendez-vous dans la salle d'à côté, pour les examens du sang; vous serez ensuite convoquées par groupes pour la visite de contrôle. Avant de passer sous la toise et sur la balance, vous ôterez vos chaussures. Celles d'entre vous qui auront été déclarées «aptes au service» recevront un bon qui leur permettra de retirer uniforme et équipement. Les essayages auront lieu dans la salle de gymnastique où attend également un photographe qui tirera les

photos qui seront apposées sur les cartes d'identité.»

Les échantillons de sang prélevés au cours de la visite seront envoyés pour contrôle au Laboratoire central du Service de transfusion de sang de la CRS, à la suite de quoi le groupe sanguin de chaque nouvelle recrue sera inscrit dans son livret militaire. La «revue d'organisation» prend un certain temps, car chaque candidate doit être mesurée, pesée, passer un contrôle de la vue, de l'ouïe, être auscultée. Par petits groupes, les candidates attendent dans le corridor, devant le «cabinet de consultation» improvisé. Cela nous permet de nous entretenir avec elles du Service de la Croix-Rouge.



Une importante partie de notre service sanitaire

CRS: Pourquoi vous êtes-vous annoncée pour faire partie du SCR?

...«A l'école d'infirmières, on nous a dit dès le début que nous y étions obligées.»

...«J'ai passé mon examen de diplôme il y a six mois, mais n'ai pu me présenter à la visite de recrutement pour raison de santé. C'est pourquoi on m'a à nouveau convoquée pour aujourd'hui. A l'école, dans ma classe, lorsque l'on nous parla du Service de la Croix-Rouge en nous encourageant à nous mettre à disposition, mes camarades ne montrèrent pas un très grand enthousiasme! Pour ma part, je fus d'emblée décidée, et finalement presque toutes les

incorporer dans les rangs du SCR, pour autant bien entendu qu'elles aient été déclarées aptes au service. Aujourd'hui, cette incorporation se fait uniquement sur la base du volontariat. Cela vaut pour les infirmières des trois catégories professionnelles: pour le personnel soignant auxiliaire (infirmières-assistantes CC CRS, samaritaines, auxiliaires-hospitalières CR, aides-hospitalières), pour les spécialistes (laborantines, aides de laboratoire, assistantes techniques en radiologie, assistantes techniques de salle d'opération, aides de dentistes, aides et secrétaires de médecins), pour les éclairieuses, les femmes médecins, les pharmaciennes et pharmaciennes-assistantes.

Comme le précise l'article «La Croix-

les détachements Croix-Rouge d'hôpital, de l'autre les détachements territoriaux de la Croix-Rouge. Composées de 124, respectivement 175 femmes, ces unités seraient en mesure, au besoin, d'assurer l'exploitation d'un hôpital territorial de 500 lits ou d'un hôpital de base de 1000 lits.

Les détachements du Service de la Croix-Rouge groupent en premier lieu le personnel soignant, mais également comme nous l'avons vu plus haut, des spécialistes qui toutes doivent être recrutées par la Croix-Rouge suisse sur la base du volontariat.

L'incorporation au Service de la Croix-Rouge entraîne quelques obligations: en cas de mobilisation ou d'autre service ordonné par l'Assemblée fédérale, les membres des détachements de la Croix-Rouge doivent entrer en service et, comme les hommes, sont tenus d'annoncer tout changement de domicile ou d'état civil et doivent également signaler les séjours de longue durée à l'étranger. Comme les infirmières et les autres spécialistes du Service de la Croix-Rouge ont acquis dans la vie civile les connaissances qu'elles doivent avoir pour assumer leur fonction dans le cadre des détachements, elles ne sont pas appelées à suivre des cours d'introduction. En revanche, il est souhaitable que chaque infirmière ait participé au moins à un cours de complément d'une durée de treize jours avec le régiment d'hôpital auquel elle est affectée, cela pour se familiariser avec sa place de travail, faire la connaissance de ses supérieurs et de ses camarades, apprendre l'organisation et les «règles de jeu» de l'armée, et se préparer à appliquer ses connaissances professionnelles dans des conditions parfois difficiles. Les infirmières ont en outre une tâche importante à assumer: former le personnel auxiliaire, les soldats sanitaires notamment. Chaque unité est placée sous la direction d'un chef de détachement qui a le rang d'officier. Celle-ci est secondée par cinq ou six chefs de section, une intendante et une comptable. Les candidates à ces fonctions suivent à titre volontaire des cours de cadres de deux à trois semaines.

L'effectif réel des détachements du Service de la Croix-Rouge s'élevait à 5630 femmes à fin 1975. Parmi celles-ci, les infirmières sont les plus nombreuses. L'an dernier, les «revues d'organisation» ont permis de recruter 327 «nouvelles» du SCR. Ces «nouvelles» ne seront jamais trop nombreuses, car il ne suffit pas de déclarer: «En cas de besoin je serai là.» L'intention est bonne mais ne tient pas compte de la réalité; l'aide doit être efficace. Pour cela, ceux qui l'apportent doivent être préparés à leur tâche. C'est là le «pourquoi» du SCR. ■



autres s'annoncèrent elles aussi, estimant que si moi, étant déjà mariée, j'étais prête à entrer au Service de la Croix-Rouge, elles, encore célibataires, ne pouvaient guère ne pas en faire autant...»

...«J'ai suivi un cours de Samaritains, et participé ensuite à un cours et à des exercices de la Société suisse des troupes de santé. Cela m'a tellement plu que je me suis inscrite au Service de la Croix-Rouge. J'espère beaucoup pouvoir bientôt être appelée à «faire du service» comme auxiliaire soignante, peut-être lors du prochain camp de vacances pour invalides qui sera organisé par les troupes sanitaires.»

...«Pendant le dernier Service actif, ma mère était automobiliste de la Croix-Rouge et nous a souvent parlé de ses expériences. Cela m'a décidée à entrer au SCR comme infirmière en soins psychiatriques.»

Volontaire ou non? Il y a quelques années, les infirmières diplômées sortant de la plus grande partie des écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse – celle-ci étant tenue de soutenir le Service sanitaire de l'armée en mettant à sa disposition tout le personnel soignant féminin nécessaire – étaient plus ou moins obligées de se faire

Rouge suisse et la formation professionnelle du personnel soignant» (p. 6 et 7), l'engagement de la Croix-Rouge suisse à l'égard du service sanitaire de l'armée découle d'un développement historique. Actuellement, il ne figure plus au nombre des principaux domaines d'activité de notre Société nationale de Croix-Rouge, mais représente encore une importante tâche statutaire. Ajoutons encore qu'une étroite collaboration entre le service sanitaire de l'armée et les services sanitaires civils (installations de la Protection civile et hôpitaux) est prévue en prévision de guerre ou de catastrophe; de ce fait, les membres féminins du SCR ne seraient pas appelés, lors d'une situation d'urgence, à soigner des militaires uniquement, mais des civils aussi. Selon la conception de base du Service sanitaire coordonné, le service sanitaire de l'armée complète au besoin, renforce ou, si nécessaire, remplace l'infrastructure mise en place par les autorités civiles.

Les membres féminins du SCR sont incorporés dans les détachements Croix-Rouge, alors que les hommes – soldats astreints au service complémentaire – forment les colonnes Croix-Rouge. Il y a, d'une part,